

Collection ANTIQUA: indications aux Auteurs.

Complément aux normes de publication des Actes du Colloque de Lausanne

Index locorum

Suite à une décision de l'Assemblée générale de l'AIPMA jeudi 14 septembre, un *index locorum* sera proposé à la fin des Actes.

Pour en faciliter la réalisation, **les auteurs sont priés d'établir, dans la langue de leur contribution, la liste des sites mentionnés.**

Merci de respecter les normes suivantes :

- dans la contribution, donner les noms de site dans la langue de l'article. Les noms nécessitant une transcription en alphabet latin seront transcrits selon la norme donnée dans le pays en question ou, à défaut, selon la transcription usuelle dans la langue de l'article.
- dans la liste des entrées pour l'index : nom dans la langue de l'article ou en transcription comme indiqué *supra*. Les noms antiques usuels sont acceptés.
- pour les sites urbains offrant une numérotation-localisation des édifices, donner le nom de la ville, la numérotation-localisation puis le nom de l'édifice.

Ostie, I iii, 3-4, immeuble de Diane

Pompéi, VI 7, 23, maison d'Apollon

Résumés

Comme indiqué dans les normes rédactionnelles, les résumés sont rendus en anglais, avec les longueurs préférentielles suivantes :

Posters :	1000-1500 caractères, espaces compris.
Communications et synthèses :	1500-2000 caractères, espaces compris.

Merci de tenir compte de ces informations et de fournir la liste demandée.

Les rédacteurs